

Construire

ensemble

09

Dossier

Quand l'enjeu climatique défie le béton

Zoom AVE

Christian Luyet

Formation

20 ans du PASEC

04 | Dossier
Quand l'enjeu climatique
défie le béton



09 | AVEmploi
Faut-il maintenir nos prestations ?

10 | L'invité
Roberto Schmidt, Chef du département
des finances et de l'énergie



12 | Rencontre
Olivier Maire
Montrer la « Terre rare » du Valais

14 | Prises de position AVE
Dossiers politiques

16 | Zoom AVE
Christian Luyet, nouveau
membre du Comité



18 | Formation
Les 20 ans du Centre PASEC

20 | Le clin d'œil historique
Pont du Gueuroz, une structure
hors norme en béton

21 | Agenda
Le calendrier de l'AVE



22 | Event
Retour en images sur le salon
des métiers Your Challenge

24 | Le regard d'Olivier Maire
Le Valais en temps de pandémie

Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.
Conception et graphisme : Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction : Yannick Barillon et AVE
Traduction : Jörg Abgottsson
Photographie : Olivier Maire, sauf mention spéciale (couverture : Valentin Flauraud)
Impression : Ronquoz Graphix SA, Sion

S'ouvrir à la nouveauté

Ce numéro de votre magazine, Construire ensemble, le premier de la 101^e année d'existence de l'AVE, est un condensé de nouveautés. Nouveau visage au comité de l'AVE, nouvelle stratégie de gestion financière cantonale en matière d'immeubles, nouveaux matériaux de construction... A l'instar de nos professions et entreprises qui, pour occuper un terrain de plus en plus concurrentiel se doivent de continuer d'enrichir leur savoir-faire et de développer leurs méthodes de travail, ce numéro est délibérément consacré à ce qui se prépare dans les pôles de recherches et les laboratoires de l'EPFL, au cœur de l'innovation, bien loin du supposé immobilisme d'un secteur dit « traditionnel ». Une façon, également, de montrer à nos partenaires une image de la profession et de la branche bien éloignée des clichés qui tant pèsent sur nos chances d'intéresser les jeunes, notre indispensable relève !

Au sujet de ces avancées technologiques, il est bien dommage de devoir observer que la trop vieille querelle des Anciens et des Modernes ressurgit encore et encore. Qu'il est navrant d'opposer l'émergence de méthodes innovantes, plus économiques, plus écologiques, à l'inévitable frein constitué des habitudes et du sempiternel « on a toujours fait comme cela » ! Or, force est de constater que ces barrières empreintes de frilosité sont solides et bien ancrées. Et pourtant... L'entrepreneur se doit d'être curieux et ouvert à la nouveauté : il s'agit là de l'essence même de sa capacité à prendre des risques, à décider, à se lancer, donc l'essence même de son métier.

Cette ouverture à des visions stratégiques innovantes a permis, au niveau cantonal, la

création d'un fonds consacré à la gestion professionnelle du patrimoine immobilier de l'Etat. Cela constitue à n'en pas douter une avancée significative, dont l'esprit, je ne peux que l'espérer, pourrait être suffisamment alerte pour se propager à la stratégie de développement de la mobilité et des infrastructures cantonales. Et pourquoi pas, également, permettre de traiter enfin les questions des ressources en matériaux et de l'élimination intelligente des déchets de construction, de façon pragmatique et enfin innovante !

Alain Métrailler
Président



L'entrepreneur se doit d'être curieux et ouvert à la nouveauté.



Les nouveaux matériaux de construction

Quand l'enjeu climatique défie le béton

L'industrie cimentière représente environ 6.5% de la totalité du CO2 émis par les activités humaines en Suisse. Ce matériau « historique », largement utilisé dans la construction, évolue lui aussi. Des alternatives plus écologiques gagnent du terrain. Pour en savoir plus, l'AVE a visité le LMC, à l'EPFL : le Laboratoire des Matériaux de Construction. Mais quelles sont les répercussions de la recherche et de l'innovation sur le terrain ? Les habitudes changent-elles vraiment, notamment dans les entreprises valaisannes et auprès des maîtres d'ouvrage privés ou publics ? Présentation et éléments de réponse dans ce dossier.

Ici, on analyse et compare « le ciment d'il y a au moins cent ans » avec d'autres ciments alternatifs.

L'expression est de la doctorante Yosra Briki, lors de la visite guidée du Laboratoire des Matériaux de Construction (LMC), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Ce fameux ciment « centenaire », c'est le ciment « Portland », largement utilisé dans le monde de la construction. Celui-ci, ainsi que ses substituts, font l'objet de toutes les attentions – analyses sous microscope et rayons X notamment – dans le laboratoire dirigé par la Professeure Karen Scrivener. Cette chimiste d'origine anglaise mène des études sur les nouveaux ciments depuis quarante ans, dont dix-neuf ans à l'EPFL.

Les travaux de la Professeure Scrivener et de son équipe, uniques en Suisse romande, visent à mettre au point des bétons plus écologiques, dans le but de réduire les émissions de CO2 liées à la production du ciment dans le monde. Une exigence qui découle des accords

de Paris, premier accord universel sur le climat et le réchauffement climatique. Ainsi, Yosra Briki étudie par exemple plus spécifiquement les propriétés chimiques du « Laitier », scorie issue de la sidérurgie, encore très présent en Europe de l'Est et dans le monde. « Ce type de déchets industriels permet la fabrication de ciment de substitution plus écologique, car le pourcentage de « Clinker » – base du ciment « Portland » – est réduit au profit de ces matériaux alternatifs », explique Yosra Briki.

« LC3 » : un ciment à base d'argile calcinée

Tous ces matériaux sont évalués en termes de résistance et d'hydratation par les machines de haute technologie dont dispose le laboratoire lausannois. Le « LC3 » pour « Limestone Calcined Clay Cement » est un ciment introduit sur le marché mondial, grâce aux recherches de Karen Scrivener et de ses collaborateurs. Il s'agit d'un ciment





D'ici 2030, on peut dire qu'un tiers du ciment produit dans le monde contiendra de l'argile calcinée.

Karen Scrivener, Directrice du LMC



à base d'argile calcinée entre 600 et 800 degrés, combiné avec du calcaire. Des collaborations ont été tissées par le laboratoire avec une quarantaine de pays, dont l'Inde et Cuba. Des essais de production sont déjà mis sur pied dans une dizaine d'entre eux. Le « LC3 » réduit en effet l'empreinte carbone d'environ 30%. La Professeure Karen Scrivener spécifie : « C'est un matériau qui doit être adapté en fonction des ressources sur place, afin d'éviter un nouvel impact sur le climat par le transport. » Or, l'argile et le calcaire sont des matières largement disponibles dans le monde. Pour elle, « il faut commencer par agir dans les pays émergents et en voie de développement, car ils représentent les plus gros producteurs mondiaux de ciment. » Karen Scrivener se réjouit de voir qu'un premier produit commercial, à base de « LC3 », vient d'être lancé sur le marché sud américain. En revanche, elle fait remarquer que la Suisse dispose de faibles réserves d'argile qui contient de la kaolinite - nécessaire à la fabrication de ce ciment de substitution - ce qui limite la production sur notre territoire où le « LC3 » n'est d'ailleurs pas disponible. Par contre, l'Allemagne et la France prévoient une production d'ici une année environ, selon les informations de Karen Scrivener. De son côté, Holcim, l'un des principaux producteurs de ciment en Suisse, a présenté un ciment écologique, le « Susteno 3R ». Un prototype a été exposé pour la première fois lors du Forum économique de Davos, en janvier 2019. Il s'agit d'un ciment réalisé à base de granulats non triés issus de projets de démolition, de valeurs et recyclés. Karen Scrivener évoque également le « BOS » pour « Burnt oil shared », aussi fabriqué par Holcim, à partir de produits de substitution. Pour la chercheuse, « il y a dix ans, nous avons découvert ce concept écologique, ce qui est très court pour une industrie comme le ciment ; mais, d'ici 2030, on peut dire de manière ambitieuse et réaliste qu'un tiers du ciment produit dans le monde contiendra de l'argile calcinée. »

Dans notre actuel contexte de réchauffement climatique, il faut agir vite car, ce qui compte, c'est le taux de CO2 cumulé. « Cela ne sert à rien d'attendre une solution dans trente ans, ce sera déjà trop tard », conclut Karen Scrivener.

La niche des briques en terre crue

Une autre solution, c'est de transformer la terre en pierre. La start-up Terrabloc, à Genève, produit des briques à partir de déchets d'excavation terreux, explique Rodrigo Fernandez, co-fondateur de Terrabloc avec l'architecte Laurent de Wurstemberger. Il prévient toutefois que ce produit de niche influence surtout le marché des concepteurs : les architectes et maîtres d'ouvrage. Rodrigo Fernandez n'a pas pour ambition de remplacer le béton, mais souhaite offrir une alternative pour passer à l'action, après la prise de conscience. L'ingénieur avoue que « L'utilisation de la terre reste marginale. De plus, cette matière est moins résistante que le béton. Elle a cependant le mérite d'être une ressource abordable et assure une bonne hygrométrie au bâti. Reste à valoriser un savoir-faire pour la transformer. » Cette initiative entrepreneuriale, primée en 2019 par le

« Prix Sud », encourage tout un chacun et, en particulier, les acteurs de la branche de la construction, à changer ses habitudes et élargir sa vision. Terrabloc vise une auto-alimentation des chantiers, afin que les briques puissent être extraites directement sur site, réduisant ainsi l'impact écologique des transports.

« La terre crue apporte par ailleurs une esthétique prisée des architectes, avec des nuances de marron à gris », souligne Rodrigo Fernandez. Les clients sollicitent souvent eux-mêmes le produit, pour des projets de construction basés sur une philosophie différente, plus durable, comme celle des coopératives d'habitation. « Il y a une réelle évolution sur l'utilisation de ce type de substituts, encore plus palpable en Suisse alémanique », confie l'ingénieur. La matière crue révèle le brut. Elle s'intègre bien dans des façades et pour de l'ornement.

Le volume de production de ces briques en terre a aussi augmenté avec son industrialisation. Le concepteur de Terrabloc révèle que le potentiel de fabrication est passé de 1000 à 25 000 blocs par jour. Le coût du produit reste néanmoins un frein pour beaucoup, même s'il a été réduit de 180 francs

le m² à 110 francs aujourd'hui. A titre d'exemple, un mur de 12 cm nécessite entre 160 et 90 francs de fournitures.

Le plus difficile reste à convaincre

En Valais, la terre crue n'a pour l'instant pas vraiment séduit. Laurence Gaillard, à la tête de l'entreprise Evéquo SA, raconte : « Il y a deux ans, nous avons collaboré avec intérêt avec Terrabloc, pour sensibiliser les communes et l'Etat à la récupération et la valorisation des terres de remblai. » Résultat à ce jour : aucun projet durable n'a pu être concrétisé dans le canton avec l'utilisation de ces briques. Laurence Gaillard le regrette et relance volontiers un appel aux architectes intéressés.

Elle souligne que « la plupart des entreprises récupèrent, trient et valorisent leurs matériaux d'excavation ; mais la vraie barrière au changement, c'est le prix et une certaine idéologie liée à la sécurité. » Il est hors de question dans un marché concurrentiel de construire à perte, constate cette cheffe d'entreprise. Le béton armé reste moins cher et accessible rapidement, notamment à la centrale à béton de Sion. Pour elle, si les mentalités ont clairement évolué en Valais, l'utilisation de substituts au béton



© TerraBloc | Fabrication de briques en terre crue

dépend encore beaucoup du maître de l'ouvrage.

Le rôle des architectes et ingénieurs

Grégorio Bonadio en est conscient et regrette l'absence de normes contraignantes. Le président de la section Valais de la SIA avoue toutefois que cette thématique n'est pas encore à l'ordre du jour de son bureau. Des normes SIA existent bien au niveau suisse pour sensibiliser et recommander une construction durable. En Valais, les architectes ont pris conscience des enjeux climatiques mais dépendent trop souvent des choix du client. Les matériaux de substitution au béton représentent toujours un frein, particulièrement en raison de leur coût. Gregorio Bonadio encourage ses membres à réfléchir davantage au retour sur investissement non négligeable lors de l'évaluation globale des coûts d'un bâtiment sur le long terme. Il déplore toutefois un certain immobilisme : « C'est souvent plus simple de faire comme on a toujours fait. » Il croit enfin beaucoup au levier politique pour faire changer les habitudes.

L'Etat du Valais montre l'exemple

La prise de conscience de l'impact écologique du béton armé existe dans le secteur privé mais le manque d'action persiste. L'Etat du Valais est meilleur élève. « C'est d'ailleurs souvent les collectivités publiques qui montrent l'exemple », note Rodrigo Fernandez de la start-up Terrabloc.

Vincent Pellissier, Chef du service de la mobilité le confirme : « Le Valais a édicté des directives cantonales pour inciter l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction. » Il s'agit d'un « guide technique d'application pour l'utilisation de matériaux minéraux de recyclage », rédigé en 2016 en collaboration avec l'AVE et l'Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton (l'AVGB). L'ingénieur cantonal constate que « la chaîne industrielle n'est



© Valentin Flauraud | Karen Scrivener, Directrice du LMC



Maquette de la Passerelle du Rosel (Martigny), en béton fibré de haute performance.

pas encore complètement prête au changement mais que de nombreuses bonnes pratiques sont appliquées par les entrepreneurs en termes de valorisation des déchets.» Il poursuit : « L'Etat impose un pourcentage de matériaux recyclés, dans toutes les soumissions liées à la réfection des routes. » Est également encouragé, dans les critères des appels d'offres, le recyclage sur site pour éviter les déplacements de terre.

Vincent Pellissier remarque toutefois que tout le monde n'est pas encore équipé pour recycler. Au sein de son service, les efforts concernent davantage les nouveaux ouvrages que les rénovations. Il estime que le béton armé est un matériau du passé qui pose aussi des questions de durabilité. Les ouvrages publics privilégient, en phase pilote, des enrobés avec de nouvelles recettes qui offrent un meilleur bilan carbone. Il cite aussi l'exemple de la passerelle du Rosel, sur l'aire d'autoroute de Martigny : « Elle va être reconstruite avec du béton fibré à haute performance sans armature, ce

qui permet aussi de créer de nouvelles formes. » L'ingénieur cantonal constate que l'Etat du Valais est pionnier en termes d'utilisation de matériaux recyclés et entend encore développer son savoir-faire. Les entreprises locales commencent aussi de plus en plus à répondre à la demande.

Le défi climatique prime

L'enjeu est important pour le Valais et la Suisse, selon Karen Scrivener, du laboratoire des matériaux de construction de l'EPFL. Elle explique, par exemple, que le chlore présent dans le sel dispersé sur les routes en hiver renforce la corrosion des bétons actuels. Le LC3 développé par le centre de recherche offre de meilleurs résultats sur le long terme. Il en va de même pour les barrages construits dans les années cinquante ; si l'érosion est lente, d'ici un demi-siècle, certains devront être changés, analyse la chimiste. Du côté du canton, on privilégie aussi le passage

à la saumure quand cela est possible pour le service hivernal, ce qui diminue d'un facteur 5 la quantité de sel sur nos routes.

Les recherches se poursuivent à Lausanne, avec des études sur les stratégies de résistance des bétons alternatifs, à jeune âge, c'est-à-dire après deux jours de pose. Les résultats des travaux en cours ne sont pas encore connus. Reste que les mentalités doivent continuer de changer, en particulier celle, persistante, qui pousse à croire qu'il faut toujours une marge de sécurité supplémentaire. Karen Scrivener confie : « À force de prévoir des marges à chaque étape, de la conception du béton à la construction, l'ouvrage final contient bien souvent trop de matériaux ; aujourd'hui, les substituts sont fiables et l'enjeu climatique doit primer. » Pour rappel, chaque année, plus de quatre millions de tonnes de béton sont produites, et la fabrication d'une tonne de ciment relâche entre 600 et 700 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

AVEmploi

Faut-il maintenir nos prestations ?

AVEmploi place et gère annuellement quelque deux cents ouvriers au sein d'une cinquantaine d'entreprises réparties dans tout le Valais. La volonté initiale d'offrir une protection accrue des travailleurs est-elle toujours une philosophie que veut défendre l'AVE ? Analyse des enjeux avec Serge Métrailler, directeur de l'AVE.

En 2008, il faut convaincre le Comité de l'AVE de créer un bureau de placement et de gestion du personnel. A l'origine de cette idée, le directeur de l'AVE, Serge Métrailler. Il se souvient : « J'ai préparé un budget, un avis de droit et un rapport sur le placement temporaire pour démontrer l'utilité du service. » Ses arguments : protéger une population de travailleurs précarisée par des pics de travail saisonnier. Une masse salariale qui représente entre 12 et 17% du personnel engagé.

Une protection qui s'imposait, d'autant plus que la convention collective nationale déterminante pour la branche du travail temporaire (CCT Location de services) n'existait pas en 2008.

AVEmploi se distingue en offrant des conditions égales au travail fixe, à l'exception de la flexibilité du délai de congé. Les statuts prévoient que toutes les conventions collectives étendues ou non doivent être respectées. Après un premier exercice déficitaire, le service atteindra quelques années plus tard un chiffre d'affaires de quatorze millions.

En effet, ses atouts sont nombreux. Afin de lutter contre le chômage hivernal, une assurance maladie perte de gain couvre

le salarié dès le deuxième jour. Une protection non négligeable, lorsqu'on sait que cette année, avec le second-œuvre, 2'200 travailleurs ont été au chômage dans la construction et qu'une part d'entre eux représente des temporaires. La prévoyance professionnelle est également supérieure au minimum légal. Les travailleurs sont couverts dès le premier jour, dès le premier franc, pour la totalité de leur salaire AVS, sans déduction du montant de coordination. Enfin, Serge Métrailler rappelle que le produit réduit les tâches administratives des entreprises, puisqu'avec AVEmploi, elles peuvent bénéficier, pour 80% de la masse salariale concernée, du service de « guichet unique » mis en place par l'AVE dans sa gestion des caisses paritaires dont on lui a confié la responsabilité.

Ces prestations étendues expliquent un coût pratiqué par AVEmploi comme un peu plus élevé que la concurrence.

Par ailleurs, le directeur de l'AVE souligne que l'association a redistribué ses dividendes lors des bons exercices. Enfin, AVEmploi a ouvert des entités à Brigue et à Monthey, pour répondre à la demande expresse des assemblées régionales et de l'assemblée générale de l'AVE. Or, le

bureau Haut-Valaisan ou celui du Bas-Valais ne s'autofinancent pas encore totalement. La structure du Valais central comble le déficit.

Autre défi : AVEmploi doit s'adapter à la pénurie de main d'œuvre. Lorsque les entreprises requièrent des temporaires, le service doit pouvoir y répondre, faute de quoi il ne sera plus l'interlocuteur privilégié. Ainsi, un effort de présentation a été déployé auprès des offices régionaux de placement, puis dans le Val d'Aoste, où beaucoup d'ouvriers maîtrisent le pavage et la construction de murs en pierres sèches.

Pour toutes ces raisons, les membres de l'AVE, dont la volonté s'est exprimée lors des assemblées locales 2020, suite à une prise de position claire du comité, ont jugé ce produit toujours utile. Pour Serge Métrailler, il s'agit de défendre une philosophie au-delà du coût : « Nous avons une responsabilité envers les travailleurs temporaires que nous engageons. »

Roberto Schmidt

« L'isolation des bâtiments est une grande niche pour l'économie »

Le Chef du Département des finances et de l'énergie, Roberto Schmidt, révèle comment il freine et maîtrise les dépenses pour mieux investir à long terme dans l'économie valaisanne. Ce défenseur des « fonds » de réserve évoque également comment les défis énergétiques peuvent créer de nouveaux marchés pour les entreprises.



Roberto Schmidt, comment se porte l'économie valaisanne ?

Elle ne se porte pas trop mal notamment grâce à l'innovation, de forts investissements, et la progression de la population valaisanne. Autre indicateur positif : le budget des impôts augmente, avec plus de recettes fiscales, notamment liées au flux de la Confédération. Je suis aussi très fier que l'Etat n'ait plus aucune dette, hormis celle historique de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais qui sera assainie sur vingt ans. Enfin, les programmes d'économies de mes prédécesseurs ont contribué à la maîtrise actuelle des dépenses fonctionnelles.

Quels seront les investissements prioritaires d'ici 2023 ?

J'ai annoncé 2,4 milliards d'investissement. Le fonds FIGI a assoupli le budget et permet de moderniser les infrastructures de l'Etat. Un besoin d'investissement de 500 millions consacré à la construction de nouveaux bâtiments, ainsi qu'environ 300 millions pour assurer l'entretien du bâti existant, a été démontré. De nombreux chantiers sont déjà prévus, tels que des infrastructures scolaires, le centre pénitencier de Crêtelongue, le futur bâtiment du Service de la circulation routière et de la navigation, puis la Castalie à Monthey. Il y a une liste d'une quarantaine d'édifices qui sont sur le radar pour les dix ans à venir. Par ailleurs, nous présenterons la stratégie de cyberadministration d'ici fin 2020, un projet de modernisation informatique qui coûtera près de 100 millions sur dix ou quinze ans.

Débloquez-vous l'argent des fonds de réserve ?

8 millions destinés au soutien des remontées mécaniques ont déjà été utilisés. Les réserves donnent de l'air pour les futurs budgets mais je reste prudent car nous devons freiner les dépenses dans tous les domaines, surtout dans la santé et le social où les coûts augmentent de près de 40 millions par année. Je peux citer



le projet de correction du Rhône, dont le budget n'est pas définitif mais pour lequel nous prélevons chaque année dans le fonds des grandes infrastructures du 21^e siècle.

Où en est-on avec la construction de l'autoroute A9 ?

Cela fait partie des priorités du nouveau gouvernement. La Confédération a alloué en février dernier un montant de 130 millions pour ce chantier. Cela va accélérer le projet. Toutefois, ce qui retarde les travaux, ce sont bien souvent les autorisations et les procédures. L'enjeu est de garantir les dépenses, mais le dossier avance. Le tronçon entre Gampel et Rarogne sera mis en service avant le départ de Jacques Melly du Conseil d'Etat.

Votre soutien aux énergies renouvelables a-t-il un impact sur les PME ?

Nous visons un approvisionnement énergétique du Valais 100% renouvelable et indigène d'ici 2060. Réduire la consommation des bâtiments, via l'isolation du parc immobilier, est une priorité. Le canton est un élève modèle et a ainsi augmenté ses subventions. Depuis 2017, on est passé de 5 millions

d'engagements à 25 millions. Les Valaisans sont ceux qui font le plus de demandes de subventions en Suisse, avec 75 francs de subventions par habitant. C'est une grande niche pour notre économie. On estime à 10 milliards le potentiel global d'investissements, jusqu'en 2035. Le remplacement de chauffages à mazout par des pompes à chaleur, l'installation de panneaux photovoltaïques sont des exemples.

Quel est l'enjeu de la réforme fiscale en cours pour les PME ?

Une meilleure attractivité fiscale de notre canton. Les PME valaisannes auront des taux d'imposition très intéressants : 11.89% jusqu'à CHF 250'000 de bénéfice. A partir de 250'000 le taux est de 15.98%. Si la réforme est acceptée, je prévois une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2020. En cas de référendum de la gauche, je reste confiant pour convaincre le peuple que les entreprises sont importantes pour le Valais. Pour les très grandes entreprises, ce sont le rabais énergétique et les conditions-cadres qui priment. Le canton a par ailleurs supprimé l'impôt sur l'outil de production. A terme, il devrait disparaître aussi au niveau communal.

Olivier Maire

Montrer la « Terre rare » du Valais

Photographe officiel de l'AVE, Olivier Maire lève le voile sur son nouveau projet « Terre rare ». Une série d'images argentiques qui invitent à prendre conscience de la diversité des matières, des paysages valaisans et du savoir-faire de nos artisans.



Revenir aux sources. « Mettre les mains dans la terre peut être thérapeutique », sourit Olivier Maire. Depuis 20 ans, le photographe prête attention à chaque ressenti et livre son regard sur l'environnement et les hommes. L'idée du projet « Terre rare » prend naissance, comme une respiration, dans son travail de commande. En 2019, lorsqu'il réalise des portraits d'ouvriers très grand format, pour le centenaire de l'AVE, le déclic se produit. Il se souvient : « J'ai eu envie de mettre en valeur les matières, le travail manuel qui perdure, un savoir-faire artisanal précieux ». Mais c'est aussi la terre valaisanne que le photographe mettra en lumière, comme un territoire d'une beauté rare.

Prendre le temps de ralentir pour mieux voir. Montrer autrement. C'est l'ambition d'Olivier Maire. Alors qu'il fouille dans la mémoire de ses multiples rencontres photographiques, il s'émeut d'avoir partagé la passion des vignerons, des agriculteurs ou des bâtisseurs valaisans. « J'ai croisé beaucoup de femmes, par exemple dans la viticulture, qui atteignent l'excellence dans le traitement des matières, mais qui démontrent aussi une fabuleuse envie de valoriser les ressources de manière durable. »

Donner envie d'aimer sa terre

La transmission des savoirs touche ce faiseur d'images. « Je souhaite aussi photographier ces artisans pour motiver la nouvelle génération à travailler la terre



et à prendre conscience de sa rareté. » Le monde et la jeunesse réfléchissent et se préoccupent beaucoup des questions environnementales. Olivier Maire se concentre déjà sur le Valais, une terre précieuse au cœur des Alpes. Il remarque que, même ici, les ressources ne sont pas infinies et que l'aménagement du territoire transforme notre nature.

« Terre rare » s'inscrit dans la même ligne poétique que « La montagne et la mer », précédent projet personnel d'Olivier, inspiré par la chanson de Léo Ferré : « La mémoire et la mer ». Des paysages épurés, des visages amoureux de la

terre, « une série d'images qui conservera une trace de la vie qui s'écoule », confie l'auteur du projet. Il évoque les incendies de Loèche, un territoire où le photographe est revenu traîner avec son boîtier pour figer l'instant. Il en va de même, poursuit-il, de tous ces chantiers dont on ne parle presque plus après leur inauguration.

Prendre le temps de photographier

Dans cet esprit de freiner l'allure du temps et conserver une mémoire de notre terre, Olivier Maire décide de composer le plus souvent possible avec la lumière naturelle, accompagné de son appareil argentique et de pellicules noir et blanc. Un choix motivé par la volonté d'obtenir plus de profondeur dans les images. Amoureux des anciennes optiques, il privilégiera des modèles rares des années trente ou quarante. C'est aussi dans son laboratoire de Bramois, qu'à son tour Olivier Maire plongera les mains dans la matière. Il confie : « Pour moi, c'est important de prendre le temps de développer mes photos physiquement. »

Indiscutablement, ce nouveau projet impose un temps d'arrêt, une réflexion en images sur la rareté de notre terre et l'authenticité de ceux qui en prennent soin. Un travail photographique « sans prétention de moralisateur », explique son auteur. Au contraire, il entend partager l'évolution positive des mentalités, mettant toujours l'humain et la nature au cœur de ses projets plus intimes.





Prises de position

Etalement des travaux



1500 travailleurs temporaires appelés à œuvrer de mai à novembre pour respecter les délais, voilà l'équation que doit résoudre le groupe de travail ad hoc nommé par le Conseil d'Etat.

La construction a toujours souhaité un meilleur étalement des travaux permettant d'éviter une surchauffe en été, laquelle nuit à la qualité et à la sécurité. Pour ce faire, si les budgets sont évidemment nécessaires, les ressources permettant d'assumer les travaux, de mettre en soumission suffisamment tôt pour que les perspectives en matière de réserves de travail contribuent à des licenciements moindres et/ou à l'utilisation du chômage-intempéries, le sont plus encore.

La commission va proposer des mesures, qui seront dûment quantifiées après une année. L'AVE y demeurera attentive et ne se contentera pas, une nouvelle fois, d'une directive qui resterait bloquée dans des tiroirs. Il est temps que les mentalités changent et que la raison reprenne le pas sur la précipitation et la réaction.

Marchés publics



L'obscurantisme juridique ou quand les juristes dictent leur loi aux politiques.

Lieu d'exécution, application des CCT, interdiction des rondes de rabais, voilà des éléments que l'ensemble de l'économie et des partenaires sociaux ont défendus avec succès au niveau fédéral lors de la révision de la LMP.

Malheureusement, les différents organes n'ont pas eu le courage de retranscrire dans l'accord intercantonal le lieu d'exécution, se retranchant derrière la loi fédérale sur les marchés intérieurs et privilégiant l'inscription d'un article permettant des dérogations plus ou moins fictives.

Genève et le Tessin, eux, n'ont pas craint de défendre l'économie, source de croissance et d'emplois, en intégrant des dispositions fort protectrices, pourtant potentiellement sujettes à discussion d'un point de vue juridique. Les Partenaires sociaux et économiques valaisans ont proposé des solutions moins extrémistes, se voulant toutefois un signal fort quant au maintien sur leur territoire tant d'une égalité entre toutes les entreprises que des particularités locales. Or, ils n'ont pas été suivis.

Notre partenariat social est reconnu et envié de tous. Dès lors, il est décevant que, malgré des discussions et des accords avec les responsables politiques, les volontés ne soient pas exécutées, par le fait de simples juristes plus préoccupés par la lettre que par l'esprit d'une loi, tel que voulu par le législateur.

Christian Luyet

« Tous les dix ans, je franchis un nouveau cap dans ma carrière »

C'est un homme de défi qui a intégré le Comité de l'AVE à l'automne 2019. Christian Luyet y représente la région du Bas-Valais, où il dirige depuis dix ans l'entreprise de construction Conforti SA, à Martigny. Il nous a reçu dans sa villa familiale de Savièse pour mieux faire connaissance.



C'est dans une maison moderne sur le coteau que vit Christian Luyet. « Mousse », le chien de la famille, nous réserve un accueil animé. Magali, l'épouse du nouveau membre du comité de l'AVE est assistante-vétérinaire. Elle et l'une des deux filles du couple s'éclipsent rapidement pour laisser place à un homme calme et souriant. La discussion s'entame autour du bar de la cuisine ouverte sur le salon.

Ce Saviésan grandit à Chandolin. Roger, son père maçon, le dissuade de suivre le même chemin. Peine perdue. Christian Luyet, dont le grand-père est aussi chef d'équipe, choisit d'apprendre le métier de maçon dans l'entreprise Jean-Bernard Dubuis, à Savièse. Il confie : « C'était en 1994 ; j'avais besoin de concret, de bâtir et de faire quelque chose de mes mains. » Entre 1999 et 2002, il poursuit et achève ses études à l'école technique de la construction de Fribourg, avec des périodes de stages comme conducteur de travaux chez Dénériaz, à Lausanne. Il dirige aujourd'hui Conforti SA, à Martigny, l'entreprise qui lui avait offert son premier emploi à la sortie de l'école. Fondée en 1936, la société active dans le bâtiment et le génie civil emploie aujourd'hui cinquante collaborateurs. Pensif, Christian Luyet se souvient : « C'est Robert Colomb qui m'a donné ma chance ; j'ai collaboré sept ans avec lui avant que l'entreprise ne soit rachetée par Philippe Dumas en 2009. »

Nouvelles responsabilités chez Conforti SA

Il est alors nommé directeur technique de Conforti SA, puis directeur avec un rôle partagé dans l'administration. « J'ai appréhendé le défi de mes nouvelles responsabilités avec enthousiasme », relève Christian Luyet. Celui qui commence ses journées à 6h à Martigny aime planifier, répartir le travail et rechercher

de nouveaux mandats. La perspective de rencontres professionnelles sans cesse renouvelées le motive : « J'aime construire avec les gens et relever des défis autour de projets. » Pour décompresser de son agenda chargé mais bien organisé, il privilégie le sport, comme la randonnée. L'homme est posé et méticuleux. Il évoque tranquillement la suite de son parcours autour d'un café.

Dans son activité d'entrepreneur dans le secteur de la construction, Christian Luyet a su s'adapter en modernisant ses infrastructures et en diversifiant ses activités. Avec son équipe et son amour du travail bien fait, il a notamment érigé des bâtiments d'envergure et tissé des liens de confiance durable avec une clientèle régionale devenue fidèle.

Un patron sensible à la formation des jeunes

La philosophie du nouveau membre du Comité de l'AVE, pour le Bas-Valais, c'est de créer une bonne ambiance de travail et perpétuer le dialogue. Dans son parcours,

il a toujours saisi les opportunités de progresser, même dans le cadre d'une longue carrière au sein de la même entreprise. Une marque de fidélité à ce qu'il affectionne. Il est surpris lorsqu'en octobre 2019, lors de l'assemblée générale de l'AVE, on lui propose d'accéder au Comité de l'Association. Christian Luyet demande et prend le temps de la réflexion. Durant plusieurs semaines, en famille, il va analyser la situation, pour être certain de pouvoir mettre l'énergie nécessaire au service de ce nouveau mandat. Homme de défi, il finit par accepter confie-t-il le sourire aux lèvres : « J'ai un nouveau cap tous les dix ans dans ma carrière, alors je me suis dit : pourquoi ne pas saisir cette opportunité de discuter ensemble et développer des thèmes qui me tiennent à cœur comme la formation ? »

Ce directeur d'entreprise, également engagé comme expert aux examens professionnels, est en effet très conscient des difficultés de recrutement dans le bâtiment. Il souligne : « Il s'agit d'un des problèmes que nous devons discuter au sein du Comité pour repenser le modèle. »



**J'aime construire avec
les gens et relever des
défis autour de projets.**

Les 20 ans du Centre PASEC

Le parcours sécurité de Sierre fête 20 ans d'activités !

En 2020, le centre Parcours de sécurité de Sierre (PASEC), géré paritairement et au service des entreprises et des travailleurs valaisans dans leur ensemble, célèbre ses 20 ans d'existence. L'occasion, avec Kilian Lötscher, responsable formation de l'AVE, de découvrir les nouveautés mises en place et de revenir sur des années riches en expérience !

En juin 1999, les Partenaires sociaux valaisans inauguraient le premier centre de formation dédié à la sécurité sur les chantiers. Le Parcours sécurité de Sierre (PASEC) était né. En premier lieu, il s'agissait, pour les entreprises de construction et de génie civil, de répondre aux exigences légales de formation à la sécurité sur le lieu de travail de tous leurs collaborateurs. Le fait de centraliser une offre de cours en un lieu unique et d'organiser des formations spécifiques, déployées en mode dual, avec une partie théorique forte et une partie pratique dispensée in situ, permettait non seulement de répondre aux attentes légales, mais également de simplifier et d'alléger la charge, également administrative et organisationnelle des entreprises. Pour Kilian Lötscher, sous-directeur en charge de la formation à l'AVE, les enjeux étaient clairs : « Pour nos membres et notre association, la sécurité sur le chantier est essentielle. Un accident est un accident de trop. Au-delà d'un événement malheureux, il s'agit toujours d'un drame

humain et familial qu'il est de notre responsabilité absolue de contribuer, autant que faire se peut, à éviter. »

1000 travailleurs par année

Ainsi, depuis près de 20 ans, ce ne sont pas moins de 1000 travailleurs par année qui défilent à Sierre et s'essayent chacun avec constance aux différents parcours de sécurité spécialement aménagés. Installées à l'étage, les salles de cours théoriques s'ouvrent sur une halle où les personnes en formation peuvent affronter différents cas concrets, des travaux en altitude, aux bonnes postures et gestes précis à adopter en fonction des différentes situations. Mesures de protection individuelles, équipements de protection antichute, chaque élément de l'équipement de sécurité est analysé, expliqué et surtout testé en situation réelle.

Enfin, le centre de Sierre offre également la possibilité de dispenser des cours pratiques en extérieur, avec la mise à disposition d'une grue à tour et de

diverses autres machines et engins utilisés sur les chantiers, ou encore des formations spécifiques à la sécurité lors d'élingage ou de travaux à la tronçonneuse à chaîne etc.

Nouvelle offre de cours sur modules

En 2020, l'offre de cours de sécurité a été entièrement restructurée. Concrètement, il sera possible de suivre au PASEC de Sierre les parcours de sécurité standard ou à la carte selon des modules choisis par l'entrepreneur.

Les cours standard, d'une durée d'un jour à une demi-journée, portent sur les éléments suivants :

- Parcours sécurité, règles vitales du bâtiment et génie civil
- Elingage
- Equipements de protection antichute
- Petits engins de génie civil < 2T + petites machines électriques portatives

- 1ers secours au travail
- Cours perfectionnement grutier A/B
- Petites machines manuelles du génie civil
- Dumper d'un poids total à vide inférieur à 5 t
- Arrimage véhicules léger
- Tronçonneuse à chaîne

Quant aux formations de sécurité au travail dans des domaines spécifiques de la construction selon les besoins du client, les modules suivants, d'une durée de 1h50 à 4h00, seront mis à disposition :

- Echafaudages
- Fouilles et terrassements
- Scie circulaire de chantier
- Electricité
- Petites machines électriques portatives
- Echelles
- Amiante (fortement aggloméré)
- Petits engins de génie civil
- Voies d'accès et cheminements
- Signalisation
- Echafaudages roulants
- Protections latérales

- EPI
- Coffrages de murs et dalles
- Elingage
- Arrimage
- Parcours sécurité bâtiment
- Parcours sécurité génie civil
- 1ers secours au travail

Sans oublier bien sûr tous les cours de sécurité au travail dans le cadre de la solution de branche du secteur principal de la construction, soit : BST2, formation continue EDEX pour les responsables de la sécurité dans les entreprises (PERCO). De plus, des activités liées à la formation professionnelle continue sont également proposées directement au centre PASEC ; ainsi, des modules spécifiques de la formation des machinistes et des grutiers, ainsi que des cours de perfectionnement pour des travailleurs de la construction au chômage, organisés par les Offices régionaux de placement.

Kilian Lötscher poursuit : « Nous adaptons nos formations et nos parcours de sécurité en fonction des nouvelles normes de sécurité, en partenariat avec la SUVA, la police cantonale et la commission cantonale de signalisation

routière. Mais nous devons également être très attentifs au développement technologique que vivent et affrontent les entreprises. De nouvelles situations doivent être abordées et intégrées dans les cours de formation. Nous avons la chance d'entretenir des partenariats constructifs avec nos partenaires institutionnels et, surtout, de pouvoir compter sur des instructeurs très engagés et aux compétences avérées. » Afin de célébrer au mieux ces deux dizaines riches en activités et expérience, les organes responsables du PASEC, soit l'Association valaisanne des entrepreneurs et les syndicats UNIA et SCIV, souhaitent réunir partenaires et public autour des enjeux et des défis constitués par la sécurité sur les chantiers, le tout en toute convivialité... En fonction des récents événements liés à la pandémie de COVID-19, la date initialement prévue à fin mai a dû être reportée et un nouveau rendez-vous sera agendé au plus vite.

Plus d'infos sur
www.ave-wbv.ch/formation

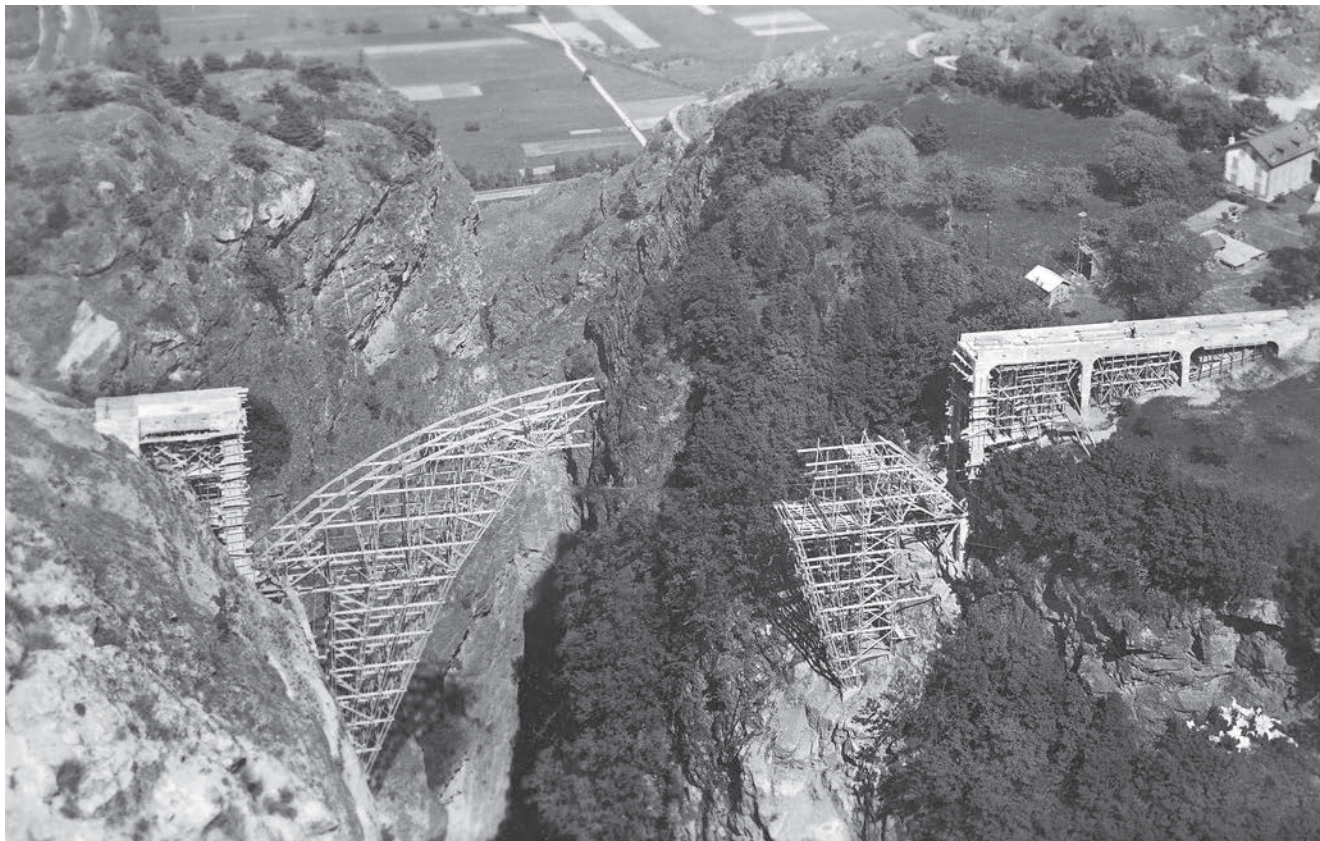


Le pont du Gueuroz (1933-1934)

Une structure hors norme en béton armé

Dans les années trente, la commune de Salvan construit une route pour rallier Martigny. Les ouvriers creusent dans la roche et érigent un pont pour franchir les gorges du Trient, à 190 mètres de haut. Jules Couchepin, alors entrepreneur du pont du Gueuroz, entreprend la réalisation d'un ouvrage hors normes. « Le pont composé de deux arcs parallèles de 98 mètres de portée est une prouesse technique pour l'époque. (...) Un cintre en bois est réalisé pour pouvoir construire l'arc en place. La phase de bétonnage s'avère délicate; elle doit suivre un calendrier précis. Le cintre a dû être rigidifié au cours des travaux pour éviter qu'il ne bouge sous l'effet du vent et fragilise le béton. »¹

1. Extrait du livre « Une histoire en chantier(s) », Delphine Debons, 2018-(AVE-WBV)



Agenda AVE

18
SEPT

**Open de Golf et
Garden Party de
constructionvalais**
Golf Club de Sierre,
Granges

07
OCT

**Assemblée générale
d'automne**
CERM Martigny

07
OCT

**Conférence
des Présidents**
Berne

**11
-
12**
NOV

**Assemblée des
délégués SSE**
Andermatt

Martigny

Your Challenge 2020

Your Challenge

Le millésime 2020 fut extraordinaire, tant par le taux de participation des élèves que par la qualité des stands. Sur celui de l'AVE, les visiteurs ont pu découvrir les différentes particularités des métiers de la construction, leurs perspectives, leurs avantages et surtout cette fonction inégalée de construire pour le bien-être de la population. Murs en pierres sèches, pavage, clé de voûte, briques, murs, ciment, autant de facettes qui ont pu être testées par des jeunes souvent décontenancés par la diversité, la technicité et la beauté de nos professions. Un succès qui, nous l'espérons, se traduira par de nouvelles vocations.





Maison virtuelle

Une nouveauté qui a enthousiasmé tant l'ancienne que la nouvelle génération fut la maison virtuelle, un outil interactif pour présenter la construction, où il était possible de construire sa maison avec ses aménagements extérieurs, et de l'imprimer directement en 3 dimensions. Si les plus âgés furent déçus, les jeunes se montrèrent plus motivés à tenter l'expérience. Un choc générationnel des plus bienvenus.





Le Valais en temps de pandémie

Les premières mesures sanitaires, en lien avec le COVID-19, sont mises en place sur les chantiers valaisans. Ici à Brigue, le 20 mars 2020, les ouvriers d'Imboden AG se lavent les mains dans une cabine provisoire en panneaux de coffrage. Ils respectent aussi la distance sociale de deux mètres grâce à une signalétique fléchée sur le chantier.

Das Wallis in Zeiten der Pandemie

Die ersten Schutzmassnahmen in Zusammenhang mit dem COVID-19 sind auf den Walliser Baustellen umgesetzt worden. Hier in Brig, am 20. März 2020, waschen sich die Arbeiter von Imboden AG in einer mit Schalungstafeln erstellten provisorischen Kabine die Hände. Dank einer Beschilderung mit Pfeilen auf den Baustellen halten sie auch die soziale Distanz von zwei Metern ein.